

# AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

## RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL se tiendra

### Mardi 8 octobre 2019 à 20 h 00

#### ORDRE DU JOUR :

- **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 août 2019.**
- **Délibérations :**
  1. *Intercommunalité* – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
  2. *Affaires générales* – Modification du règlement intérieur du Local Jeunes.
  3. *Finances* – Détermination des tarifs du Local Jeunes : participation au séjour à Breuillet Essonne.
  4. *Finances* – Attribution de subventions exceptionnelles : associations CAFB et Tennis Club de Breuillet / Saint-Sulpice-de-Royan.
  5. *Finances* – Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre des aides aux travaux dans les établissements scolaires : construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle.
  6. *Finances* – Détermination de tarifs pour l'impression et la reproduction de documents administratifs communicables.
  7. *Finances* – Décision modificative de crédits.
  8. *Personnel* – Modification du tableau des effectifs.
- **Présentation des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.**
- **Questions diverses.**

En Mairie, le 26 septembre 2019  
Le Maire,  
Jacques LYS

